

Motion proposée au Conseil d'administration du lycée Pierre CORNEILLE de ROUEN
par les représentants des personnels enseignants et d'éducation SNES/SNEP-FSU et des parents FCPE
concernant les épreuves de contrôle continu (E3C) en Première

A quelques semaines des premières épreuves communes de contrôle continu (E3C) que devront subir les élèves de première dans le cadre du baccalauréat réformé par le ministre Blanquer, nous souhaitons alerter les membres du Conseil d'administration de leur niveau d'impréparation et des problèmes qu'elles soulèvent.

Depuis plusieurs mois, nous intervenons à tous les niveaux de l'Institution pour dénoncer l'improvisation qui préside à leur organisation et les conséquences délétères qu'elles engendrent.

Le Ministère de l'Education nationale vient d'annoncer le report de l'ouverture de la Banque nationale de sujets des premières épreuves du nouveau baccalauréat du 2 au 9 décembre. Les professeurs concernés par la première session des épreuves communes de contrôle continu (Histoire-Géographie, Langues vivantes en lycée général) ne connaissent donc ni les sujets ni les critères d'évaluation, repères indispensables pour préparer efficacement leurs élèves à des épreuves devant se dérouler à partir du 20 janvier.

L'absence de cadrage national pour ces E3C va engendrer une grande iniquité de traitement des élèves de première en concurrence bien malgré eux dans le dispositif Parcoursup.

Quelle égalité de traitement quand :

- chaque lycée peut choisir ses dates d'épreuves sur une période d'au moins 4 semaines et que le temps de formation d'un élève avant les épreuves sera par conséquent, différent ;
- certains élèves peuvent composer dans une salle de cours en configuration habituelle avec un risque de fraude important et d'autres, dans une salle en configuration « examen » (tables personnelles, espacées, surveillants en nombre) ;
- les sujets les plus utilisés en début de session devant être retirés de la Banque, chaque établissement a donc le choix parmi un nombre différent de sujets possibles ;
- les sujets choisis peuvent être différents ;
- des corrigés nationaux ne sont pas prévus, rendant impossible toute harmonisation objective ;
- des « commissions d'harmonisation » peuvent modifier la notation d'un « ensemble de copies » sans même les consulter ?

La rupture d'égalité de traitement des candidats, entraînant la fin du caractère national du baccalauréat, au profit d'un diplôme d'établissement, est avérée.

Les E3C (8 épreuves pour la seule année de Première), leur nature, leur format, leur organisation, associées aux épreuves anticipées de français promettent aux élèves, un stress, une surcharge de travail et un bachotage continu au détriment de leurs apprentissages.

Sollicitée à maintes reprises sur ces conséquences prévisibles et dommageables, l'Institution ne répond pas.

En conséquence, les représentants des personnels enseignants et d'éducation FSU et des parents FCPE de l'établissement, réitèrent leur demande d'annulation de la première session des épreuves communes de contrôle continu et souhaitent la transformation de la deuxième session en épreuves nationales, seules garantes d'un traitement équitable et humain des candidats.